



AVIS

ELECTIONS COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Vu l'arrêté ministériel du 09 mars 2022 fixant la date des élections relatives au renouvellement des représentants du personnel siégeant au comité social territorial au jeudi 8 décembre 2022, le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère vous informe qu'en application des dispositions de :

- 1) L'article 32 du Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics : **la liste électorale** dressée pour élire les représentants du personnel appelés à siéger au comité social territorial **peut être consultée** dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère, 11 Boulevard des Capucins, 48000 Mende ainsi que sur le site internet du centre de gestion de la Lozère.
- 2) L'article 33 du Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics : toutes demandes et réclamations aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes devront être formulées par écrit auprès de l'autorité territoriale au plus tard le 19 octobre 2022, à 24 heures, délai de rigueur.

Fait à Mende le 03 octobre 2022
Le Président


Laurent SUAU

